ront échus, dans le cas où leſdits Collecteurs ſeroient en retard de procéder à la confection de leurs rôles. Ordonne que le préſent Arrêt ſera imprimé & envoyé inceſſamment ès ſiéges des Élections du reſſort de la Cour, pour y être lû, publié & regiſtré, l'audience tenant : enjoint aux Subſtituts du Procureur général du Roi eſdits ſiéges, d'y tenir la main, & de certifier la Cour de leurs diligences, au mois. Donné à Paris, en la Cour des Aides, les Chambres aſſemblées, le 4 Mai 1768. Collationné. *Signé* LEPRINCE.

COMMERCE.

EXTRAIT

Du London Chronicle, du 26 Mai 1768.

LE Vaiſſeau de guerre le *Dauphin* (a) qui vient de faire une ſeconde fois le tour du monde, a découvert une Iſle nouvelle dans les mers du Sud. Voici les premiers détails qui nous ſont parvenus. Cette Iſle eſt grande, fertile & extrêmement peuplée. Le *Dauphin* y a trouvé un Port ſpacieux, commode & ſûr, où il eſt reſté à l'ancre pendant ſix ſemaines. La ſurpriſe que firent voir les Habitans, donne lieu de croire que c'étoit le premier bâtiment qui eût abordé dans cette Iſle.

Le premier jour, après s'être approchés de la côte avec un grand nombre de canots, dans le deſſein de s'emparer du Vaiſſeau, ils formerent deux diviſions. L'une étoit compoſée d'hommes & l'autre de femmes qui ſembloient inviter nos gens par des démonſtrations d'amitié. Cependant les hommes faiſoient pleuvoir ſur nous une grêle de pierres dont quelques-uns de l'équipage furent atteints. Mais cet effort ne fut pas long, & comme ils n'avoient aucune autre ſorte d'armes, ils furent bientôt repouſſés & obligés de ſe retirer dans le plus grand déſordre.

Le lendemain on détacha un parti bien armé avec des tonneaux pour faire de l'eau, mais bientôt on découvrit du mât de perroquet, par le moyen des lunettes, une quantité prodigieuſe de ſauvages qui accouroient de tous côtés vers l'endroit où l'on faiſoit de l'eau, dans le deſſein ſans doute d'entourrer nos gens & de leur fermer la retraite. On les prévint en faiſant un ſignal au parti de revenir à bord, & de laiſſer les tonneaux à terre. A peine eut-on pris cette précaution que le *Dauphin* ſe vit attaqué par un nombre de ſauvages encore plus conſidérable que la veille ; ce qui le mit dans la néceſſité de tirer quelques-uns de ſes gros canons chargés à mitraille. On envoya auſſi ſur l'Iſle quelques boulets qui renverſerent pluſieurs maiſons, abbatirent des arbres, &c. Ces effets ſurprenans pour des ſauvages, leur cauſerent une telle frayeur qu'ils regarderent nos Anglois comme des êtres ſupérieurs à l'eſpece humaine, puiſque ni les murs de leurs maiſons, ni l'éloignement des lieux ne pouvoient les mettre à l'abri de nos coups.

Ils témoignerent le plus grand empreſſement de faire la paix avec nous, & il ne parut pas qu'ils euſſent conſervé le moindre reſſentiment de la perte d'un grand nombre des leurs, parce qu'ils crurent que nous n'avions fait uſage contre eux de ces machines meurtrieres, qu'au moment où leur acharnement nous avoit forcés d'en venir à cette extrêmité.

Nous primes poſſeſſion de l'Iſle au nom de Sa Majeſté, & nous l'appellames la terre du *Roi Georges* (KING GEORGES LAND) elle eſt par vingt degrés environ de latitude méridionale. Pendant le reſte de notre ſéjour, nous continuames de commercer avec les ſauvages, & d'entretenir avec eux la correſpondance la plus amicale. Nous leur donnions des cloux, des boutons, des colliers & d'autres clincailleries, en échange des proviſions fraîches dont nous avions le plus grand beſoin.

Les ſauvages Habitans de cette Iſle, ſont en général plus grands & plus forts que les Européens. La plupart ont la peau couleur de cuivre, & les cheveux noirs. Il y en a quelques-uns d'une phiſionomie plus agréable, principalement les femmes, dont pluſieurs ont les cheveux très-roux. Il ne paroît pas qu'ils connoiſſent aucune eſpece de métal. Lorſque la mitraille tomboit ſur eux, ils

(a) *Ce Vaiſſeau étoit parti de Portſmouth le 12 Août 1766, pour ce ſecond voyage.*

courroient après & ramaſſoient les petits morceaux de plomb. Ils nagent comme des poiſſons, & peuvent reſter long-temps ſous l'eau. Ils étoient habillés d'une ſorte d'étoffe faite d'écorce d'arbre rouge ou jaune, ſa texture reſſemble à du gros papier commun, & ne peut reſiſter à l'eau; outre la grande Iſle, il y en a pluſieurs autres plus petites qui ont été nommées *l'Iſle Charlotte*, *l'Iſle Gloceſter*, *l'Iſle Boſcawen*, *l'Iſle Keppel*, *l'Iſle Vallace*, *&c.*

L'Iſle à laquelle nous avons donné le nom de *terre du Roi Georges*, eſt gouvernée par une Reine. Ses ſujets ſembloient avoir pour elle le plus grand reſpect, & pour lui obéir avec le plus d'exactitude, ils ſont continuellement à obſerver ſes geſtes & ſes regards. Elle marqua le chagrin le plus ſenſible de nous voir partir, & elle nous en donna un dernier témoignage au moment de notre embarquement, ôtant ſa couronne de deſſus ſa tête, & en la donnant au Capitaine Vallace. On l'a conſervée avec ſoin pour la préſenter à Sa Majeſté la Reine de la Grande-Bretagne.

Les Habitans des Iſles nouvellement découvertes ſont très-bien civiliſés, eu égard au peu de progrès que les Arts ont fait parmi eux, & à ce qu'ils ne connoiſſent l'uſage d'aucuns métaux, pas même du fer. Quelques circonſtances nous donnent lieu de penſer que le Roi de l'Iſle avoit été tué dans le combat du ſecond jour. On fonde cette préſomption ſur l'habillement de la Reine qui étoit en rouge, d'autant qu'on a obſervé que cette couleur etoit la marque du deuil dans le pays. Il eſt impoſſible de décrire les charmes naturels de ce ſéjour enchanté. La verdure y eſt auſſi belle qu'en Angleterre, la terre y fournit abondamment toutes ſortes de productions, les plus rares & les plus recherchées, & il s'y trouve une quantité prodigieuſe de beſtiaux.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 31 Mai 1768.

On écrit de *Déal*, que les Vaiſſeaux de guerre le *Dauphin* & le *Swallow*, ont employé tout l'été à paſſer le détroit de Magellan, où ils ont eu beaucoup à ſouffrir par la tempête & les vents contraires. Ils ſont entrés le 19 Avril 1767 dans la Mer du Sud où le *Dauphin* a perdu de vue le *Swallow*, & depuis il n'en a pas eu de nouvelles. Comme le *Swallow* étoit mauvais voilier, & qu'il n'étoit pas propre à un pareil voyage, on craint qu'il ne ſoit perdu. Ils ont touché à Tinnian, dont ils font un rapport qui n'eſt pas bien merveilleux. C'eſt cette Iſle dont il eſt parlé dans le voyage de l'Amiral Anſon, comme d'un lieu de délices.

On avoit fauſſement débité que l'on avoit appris par le Vaiſſeau de guerre le *Dauphin*, que trois Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes ſe trouvoient à Sainte Helene. Ce Vaiſſeau a parlé à l'Amiral Watſon au Cap de Bonne-Eſpérance, mais il n'a pas été à Sainte Helene, & il n'a vu d'autre Vaiſſeau des Indes que l'*Amiral Watſon*.

On vient d'apprendre que les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes le *Northumberland*, Capitaine *Milford*, & l'*Oſterty*, Capitaine *Vincent*, ſont arrivés à la hauteur de la pointe du Lezard.

Le *Norfolk*, Capitaine *Sandys* & le *Comte de Lincoln*, Capitaine *Hardwiche*, avoient mis à la voile de l'Iſle Sainte Helene ſept jours avant les premiers.

Ces jours paſſés il eſt arrivé un grand accident ſur le *Lord Holland*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes actuellement à *Deptford*, il y avoit à bord deux tigres, les Matelots voulurent les débarquer, mais l'un d'eux étoit ſi féroce qu'il ſe jetta ſur un mouſſe, & lui ſaiſit le bras qu'il dévora, de ſorte qu'on fut obligé d'étrangler l'animal pour ſauver la vie à ce malheureux. On n'a pas oſé mettre l'autre tigre à terre.

DE S. DOMINGUE.

Biens à vendre & ſucceſſions.

A vendre, 48 quarreaux de terre en bois de bout, ſis au Limbé, à une demi-lieue du Bourg attenant à l'habitation *Hirel*, & propre à établir en café. On s'adreſſera à M. *Sourzac*, Apoticaire au Cap, qui garantira la vente de toutes difficultés.

A vendre une habitation ſiſe à Jeanreault, quartier de l'Acul, conſiſtant en 50 quarreaux de terre, avec onze mille pieds en

environ de jeunes cafés; le reſte du terrein en bois de bout, ſavanne & vivres; une maiſon principale, un autre corps de logis ſervant l'Hôpital, *&c.* On s'adreſſera à Madame veuve *le Prieur*, Habitante audit quartier, ou à M. *Cormeaux de la Chapelle*, Notaire au Cap.

Autre habitation auſſi à vendre, ſiſe au haut du Cap, conſiſtant en 14 quarreaux de terres propres à établir en place à vivre; joli bois, beau bâtiment, fontaine, colombier, *&c.* le tout dépendant de la ſucceſſion du feu ſieur *Etienne*. On s'adreſſera aux ſieurs *Jaubert* freres, Marchands Chapeliers au Cap.

SUCCESSION.

Les créanciers de la ſucceſſion *Allain*, ont été priés de ſe rendre le Jeudi 18 Février 1768, en l'étude de M^e. *Lacaſe*, Notaire au Cap, pour y délibérer définitivement ſur la nomination d'un Syndic, au lieu & place de M. *Rimbert*, & pour d'autres arrangemens relatifs à leurs intérêts,

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 8 Juin 1768.*	LYON. *le 31 Mai.*	LONDRES. *le 2 Juin.*	DUNKERQUE. *le 31 Mai.*
Amſterdam, . 54 7 8^c	Amſterdam, . 55 1/8	*Eſcalins.*	Londres à deux uſances, 22 l. 18 ſ. la l. ſt.
Londres, . 31 5 8^c	Auguſte, . . 51	Amſt. à 2 uſ. . 35	
Hambourg, . 177 1/4	Vienne, . . 51 3/4	*Dito*, à vue. . 34 7	Amſterdam à deux uſances, 220 l. pour cent fl. banco.
Madrid, . . . 15 4 6	Londres, . . . 31 1/4	Hamb. à 2 uſ. 1/2. 34 7	
Cadix, . . . 15 2 6	Livourne, 95 3/4 à 5 8^c	*Den. ſt*	Paris à deux uſances un demi p. cent p.
Livourne, . . 96	Gênes, . . . 93 1/2	Paris, à 1 j. de d. 31 1/4	
Lyon, . . 1/4 Ben	Madrid, . . . 75 1/8	*Dito*, à 2 uſ. 31. 30 15 16	Idem à court jour, 1/4 p 0/0 B.
	Cadix, . . . 74 3/4	Bordeaux, 30. 15 16^c	
	Paris, 7 8^e à 1 p 0/0 p.	Cadix, . . . 39 1/4	
	Marſeille, . . 1 1/8	Liſbonne, 66 3 8e a 1/2	
	Dépot p. P. . . 5 8^c	Livourne, . . . 49 3/4	
	Piaſt. . . . 48 15		

DE BORDEAUX, *le 2 Juin 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 49 à 50 ℔, ſeconde ſorte, 46 à 48, troiſiéme ſorte, 42 à 44, quatriéme ſorte, 38 à 40, petits ſucres, 37 à 38, communs, 34 à 36, tête, 30 à 32. Sucre brut le quintal. de Léogane, 25 à 32, du Cap, 24 à 30, de Saint-Louis, 22 à 28, de la Martinique, 20 à 27. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 17 ß 6 ₰, d°. marchand, 17 ß, d°. vieux, 16 ß 6 ₰. Café S. Domingue, la livre, nouveau fin, 16 ß 9 ₰, d°. marchand, 16 ß, d°. vieux 15 à 16 ß 6 ₰ indigo bleu & violet, la livre, 8 à 8 ℔ 10 ß, mêlé, 6 ℔ 10 à 7 ℔ 10 ß, cuivré fin, 5 ℔ 12 à 15 ß, d°. marchand, 5 ℔ 8 à 10 ß, d°. ordinaire, 5 à 5 ℔ 3 ß; coton S. Domingue, le quintal, 115 à 120 ℔, d°. de la Martique, 100 à 110 ℔, gingembre gris, 22 ℔, canefice, 40 à 50 ℔, cuirs tanés, 50 à 80 ℔, d°. en poil 20 à 40 ℔, rocou, 28 à 29 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 6 ₰ à 13 ß; ſyrop de rafinerie, le quintal, 10 ℔ 10 ß à 11 ℔. Eaux de vie, 140 ℔ les 32 veltes.

AVIS AUX NÉGOCIANS.

Le 27 du préſent mois de Juin, ſur le Port de Barfleur, environ les dix heures du matin, il ſera procédé au plus offrant & dernier enchériſſeur, à la vente du Navire le *Prince de Galles*, de préſent ſur le chantier, prêt à mettre en radoub, le Navire ayant

fait côte le mois de Janvier dernier.

Le corps du Navire d'environ 300 tonneaux, âgé de 5 à 6 ans, ayant 75 pieds de quille, 84 pieds de tête en tête dans ſon entrepont, 21 pieds 6 pouces de baux de dedans en dedans, 4 pieds 3 pouces d'entrepont de planche en planche, 9 pieds 7 pouces de calle ſous barreau, 13 pouces de hauteur de varangue, une très belle grande chambre, une petite, une dunette, de fort belles bouteilles, & toutes les commodités néceſſaires pour des paſſagers, ce Navire ayant été bâti pour faire le commerce de l'Amérique, eſt très-bien fait & eſt fin voilier.

L'inventaire ne conſiſte qu'en ſon beaupré & bout de hors, ſon mât d'artimon & de perroquet de fougue & haubants, 3 vergues, 19 bariques à eau, un canot & un morpion, 2 poupes garnies de cuivre, le virvaut & cabeſtan & quelques petits articles qui ſeront mis en évidence.

OBSERVATION.

Les conditions du payement ſeront à deux uſances ſur Paris en lettres duement acceptées, & on ne ſera reçu à former aucunes conteſtations ſur les longueurs, qualités & proportions deſdits articles. On trouvera auſſi à Barfleur 4 ancres pour ce Navire, dont une de 1500 liv. une de 13 à 1400, une de 620 liv. une de 350, qui ſeront vendues ſoit en vente publique ou de gré à gré avec l'Adjudicataire.

Ceux qui auront beſoin de plus grands éclairciſſemens ſur ce Navire, ſont priés de s'adreſſer à M. *Ermiſſe* l'Aîné, Négociant audit lieu, avec lequel on pourra traiter pour le radoub & fourniture à faire audit Navire.

ARRÊT DE LA COUR DU PARLEMENT, *Du 11 Mai 1768*,

Rendu au profit du ſieur *Claude-Michel Bougy*, Marchand Mercier, Papetier à Paris, Appellant,

Contre la Communauté des Maîtres Gantiers de cette Ville de Paris, Intimée.

Qui déclare nulle une ſaiſie faite par les Jurés Gantiers, ſur le ſieur Bougy, Marchand Mercier, de Marchandiſes de Parfumerie, & Quinteſſences, en ordonne la main-levée, avec dommages, intérêts & dépens.

Ledit Arrêt portant auſſi Réglement entre le Corps des Marchands Merciers de Paris, & la Communauté des Maîtres Gantiers, & les autres Communautés des différens Arts & Métiers de la Ville de Paris, & faiſant défenſes aux Jurés Gantiers, & à tous Maîtres & Jurés des autres États & Métiers de la Ville de Paris, de faire aucune viſite ſur les Marchands Merciers, & ſur les marchandiſes étant en leur Maiſon, Boutique & Magazin, ou en chemin pour y être amenées & conduites.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 8 Juin 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	714		marc.
Du Mexique à . . .	706		marc.
Du Perou à	700		marc.
Les guinées à	712		marc.
Ducats à	97		once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98		once.
Or à 20 karats à . . .	82		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	15	marc.
Piaſtres	48 ℔	12 ß 6 d.	marc.

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Du 21 Mai 1768.

Qui porte à deux millions quatre cents mille liv. au lieu de quinze cents mille liv. la répartition à faire en 1768, par la voie du ſort, aux ſoixante mille actions intéreſſées dans la caiſſe d'Eſcompte; & qui ordonne que les lots de quinze livres ne ſeront pas mis dans la roue de fortune.

LE Roi s'étant fait repréſenter en ſon Conſeil l'Arrêt rendu en icelui le premier Janvier 1767, par lequel Sa Majeſté, en

établiſſant la Caiſſe d'eſcompte pour dix années, a ordonné qu'il ſeroit réparti annuellement entre les ſoixante mille Actions qui compoſent le fonds de ladite Caiſſe, la ſomme de quinze cents mille livres, par la voie du ſort en forme de loterie, ſuivant la table annexée audit Arrêt, & que cette répartition ſeroit augmentée dans chacune des années 1769 & 1772, d'une ſomme, dont l'objet ſeroit décidé d'après les balances préſentées par les Directeurs; Sa Majeſté a reconnu par celle qui lui a été préſentée le 31 Décembre dernier, & par l'examen qu'Elle a fait faire depuis de la ſituation où s'eſt trouvée ladite Caiſſe au premier Avril de la préſente année, qu'il ſeroit poſſible, au lieu d'attendre les époques des années 1769 & 1772, pour augmenter le fonds de la répartition que les Directeurs ſont autoriſés à faire annuellement aux Actionnaires par forme de loterie, de les faire jouir plus tôt d'une partie des bénéfices qui leur ſont acquis ou qui leur appartiendront à la fin de la préſente année, & d'établir par ce moyen, entre les différens tirages, une proportion plus égale, ſans que cela puiſſe d'ailleurs nuire aux opérations de la caiſſe: Sa Majeſté diſpoſée à procurer en toutes occaſions aux Actionnaires, les avantages qui peuvent s'accorder avec le bien de ſon ſervice, ſe ſeroit déterminée d'autant plus aiſément à donner ſon approbation à cet arrangement, que l'intérêt de ſes finances s'y trouve réuni à celui des propriétaires deſdites actions; Elle auroit jugé convenable en conſéquence de porter à la ſomme de deux millions quatre cents mille livres, le fonds de la loterie qui doit être tirée à la fin de la préſente année, au lieu de quinze cents mille livres à quoi il avoit été fixé par l'Arrêt du premier Janvier 1767, & d'ordonner que les lots montant enſemble à la ſomme de deux millions quatre cents mille livres, ſeront diſtribués conformément à la table qui ſera annexée au préſent Arrêt, ſauf à régler à l'avenir la ſomme à laquelle devront monter ces mêmes tirages, s'il y avoit lieu d'y apporter quelque changement: Sa Majeſté étant informée de plus, que les tirages de ladite loterie peuvent ſe faire avec la même exactitude & la même fidélité, en ne faiſant ſortir de la roue que les lots au-deſſus de quinze livres, & en ordonnant que ladite ſomme de quinze livres ſera également payée à tous les numéros d'actions à qui il ne ſera échu aucun des lots ſupérieurs, Elle a approuvé qu'il en fût uſé ainſi dans le prochain tirage & dans ceux des années ſuivantes. Sur quoi voulant expliquer ſes intentions: Oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne ce qui ſuit:

ARTICLE PREMIER.

Il ſera réparti en la préſente année, aux ſoixante mille actions intéreſſées dans la Caiſſe d'eſcompte, par la voie du ſort & en forme de loterie, la ſomme de deux millions quatre cents mille livres, au lieu de celle de quinze cents mille livres, à laquelle le fonds de cette répartition avoit été fixé par l'Arrêt du premier Janvier 1767; ſe réſervant Sa Majeſté de régler l'objet des répartitions des années ſubſéquentes, s'il y avoit lieu d'y apporter quelque changement.

II. Le tirage ſera fait dans les premiers jours du mois de Novembre prochain, au Château des Tuileries, par les Commiſſaires du Conſeil nommés par Sa Majeſté, & en préſence des Directeurs de ladite Caiſſe d'eſcompte, dans la forme accoutumée.

III. Il ne ſera tiré de la roue de fortune que les vingt mille lots de différentes ſommes portées dans la diſtribution annexée au préſent Arrêt, juſques & compris ceux de trente livres; à l'égard des lots de quinze livres, ils ne ſeront pas mis dans la roue deſtinée pour les lots: Veut Sa Majeſté que ladite ſomme de quinze livres ſoit payée aux porteurs des actions auxquelles il ne ſera échu aucun des lots ſupérieurs, en rapportant les reconnoiſſances en vertu deſquelles ils doivent participer au tirage de 1768. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le 21 Mai 1768.

Signé PHELYPEAUX.

DISTRIBUTION DES LOTS.

1 de	. . . . .	200000 ℔
1 de	. . . . .	100000
1 de	. . . . .	50000
1 de	. . . . .	25000

1	de						20000 ℔
2	de	15000	℔	.	.	.	30000
3	de	10000		.	.	.	30000
5	de	6000		.	.	.	30000
10	de	5000		.	.	.	50000
15	de	3000		.	.	.	45000
40	de	2000		.	.	.	80000
220	de	1000		.	.	.	220000
200	de	500		.	.	.	100000
500	de	200		.	.	.	100000
1000	de	100		.	.	.	100000
2000	de	50		.	.	.	100000
4000	de	40		.	.	.	160000
12000	de	30		.	.	.	360000
40000	de	15		.	.	.	600000
60000	Lots.						2400000 ℔

ÉDIT DU ROI,

Donné à Verſailles au mois de Mai 1768.

Portant fixation des Portions congrues.

ORDONNANCE

Du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, du 20 Mai 1768,

Concernant les droits de péage qui doivent ſe percevoir au profit de Sa Majeſté, deſſus le pont de Neuilly-ſur-Seine; & ceux attachés à la Maîtriſe dudit pont, qui doivent ſe percevoir ſur les bateaux paſſant au-deſſous.

DÉCLARATION DU ROI,

Donnée à Verſailles le 25 Février 1768,

Qui diſpenſe les Prévôts généraux & Lieutenans de Maréchauſſée, du Prêt & Annuel, droits de Mutation, & autres droits caſuels, pour l'hérédité de leurs Charges qu'ils ne poſſéderont plus qu'à vie.

Gratification accordée par le Roi.

Nous avons rendu compte dans notre Gazette N°. 18 de cette année, de l'action généreuſe de ſix Habitans de la Paroiſſe de Saint-Germain-des-Vaux, au Cap de la Hogue, nous nous empreſſons d'informer le public que ſur le compte particulier que M. de Fontette, Intendant à Caen, a rendu de la conduite pleine de courage de ces ſix Habitans, Sa Majeſté vient de leur accorder une gratification de 1500 ℔, & a chargé M. de Fontette de leur en faire la diſtribution.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Juin.
Deſpeignes,	2e.	M.	15
Maupaſſant,	4e.	M.	17
Boſcheron,	6e.	M.	13
Baillot,	23e.	Z.	11
De la charmotte,	30e.	M.	10
D'Eaubonne,	37e.	M.	15
Aliſſan,	39e.	L.	13
Nau,	41e.	Q.	14
De Montal,	46e.	M.	17
Philippes,	52e.	L.	14
Patu,	56e.	M.	17
Duval,	63e.	M.	10

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS,

Juin 1768.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
Ac. des Indes.	1275	1272 ½	1272 ½
Emp. de la Com.	428		428
Prom. à 5 p ⅋.	16	15	15
Prom. à 4 p ⅋.		39	39
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	907 ½	907 ½	907 ½
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.	3 ½	3 ½ 4	3 ½
Annuités.	343	343	343
Coup. d'An.	68 ½	68	68
Emp. de 50 mil.	36 ½	36 ½	36 ½
Emp. de 30 mil.	38	38 ½	38 ½
Col. 1759.			37. 13m
Canada.	43 ½	44	44 43 ½
4e. L. Epoques.	8	8. 11e. 13 2m	8 ½ 8. 11e 13
Nouette.	36	36	36
Ac. de la caiſſe.			1192 ½ 90
CONTRATS tirage de la C.	1e. t 405 3e. 364 5e. 342	1e. 405. 4e. 340 5e. 340	1e. 405. 5e. 340.
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 47.

DE S^t. DOMINGUE.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

AU PORT AU PRINCE, le 18 Février 1768, le ſucre blanc, de la premiere qualité, 52 liv.; celui de la ſeconde, 48 liv.; celui de la troiſième, 45 liv.; le commun, 36 liv.; le brut, 26 liv.; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 6 à 6 liv. 5 ſols; le café nouveau, de 18 à 19 ſols; le coton, de 170 à 175 liv.; les cuirs, 7 liv. 10 ſols; les piaſtres gourdes, 36 pour cent.

A SAINT MARC, le 19, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 50 à 55 liv.; celui de la ſeconde, de 40 à 45 liv.; celui de la troiſième, de 34 à 38 livres; le commun, de 30 à 32 liv.; le brut, de 25 à 26 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 5 ſols; le café nouveau, de 18 à 19 ſols; le coton, 150 liv.

AU CAP, le 21, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 60 à 65 liv.; celui de la ſeconde, de 54 à 56 liv.; celui de la troiſiéme, de 45 à 50 liv.; le commun, de 35 à 42 liv.; le brut, de 25 à 30 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 livres 15 ſols; le café nouveau, de 19 ſols 6 den. à 20 ſols 6 den.; le coton, 150 livres; les cuirs, de 6 à 9 livres; les piaſtres gourdes, 35 pour cent.

PRIX *des marchandiſes de France.*

AU PORT-AU-PRINCE, ledit jour 18 Février 1768, le vin vieux, de 150 à 160 liv.; le nouveau, 140 liv.; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, 60 liv.; la commune, de 45 à 50 liv.; le bœuf ſalé, 72 liv. *le baril*; le petit ſalé, 30 livres *l'ancre*; l'huile, 24 livres *la cave*; le ſavon, 70 livres *le cent*.

A SAINT MARC, ledit jour 19, le vin vieux, 180 liv.; le nouveau, de 150 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 70 à 80 livres; la commune, de 50 à 55 liv.; le bœuf ſalé, de 75 à 80 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; le beurre, de 20 à 25 ſols *la livre*; l'huile, de 30 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 90 à 100 liv. *le cent*.

AU CAP, ledit jour 21, le vin vieux, de 140 à 150 liv.; le nouveau, 120 livres; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, de 60 à 66 liv.; la commune, de 45 à 50 liv.; le bœuf ſalé, de 54 à 90 l. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 33 liv. *l'ancre*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; l'huile, 18 liv. *la cave*; le ſavon, 70 liv. *le cent*.

COURS DU FRET.

AU PORT AU PRINCE, le ſucre blanc, 12 den.; le brut, de 12 à 13 den.; l'indigo, de 24 à 27 den.; le café, 18 den.; le coton, de 36 à 40 deniers.

A SAINT MARC, le ſucre blanc 12 den.; le brut, de 12 à 14 den.; l'indigo, 30 den.; le café, de 15 à 16 deniers; le coton, de 42 à 48 deniers.

AU CAP, le ſucre, 12 den.; l'indigo, 24 den. le café, 15 den.; le coton, de 27 à 36 den.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 10 au 20 Mai 1768, il eſt entré dans ce Port 8 Navires François, faiſant enſemble l'encombrement de 594 tonneaux, 8 Anglois, de 516 tonneaux, 4 Hollandois, de 434 tonneaux, & 2 Danois, de 200 tonneaux; ſçavoir, des François, le *Saint Antoine*, Capitaine *Pierre Coddevin*, venant de Bruges, chargé de toile, vin & café; le *Bien Aimé*, Capitaine *Et. Meſſemacker*, venant de Rouen avec papier, droguerie, ſavon, toile cirée & autres marchandiſes; le *S. Joſeph*, de l'Iſle Dieu, Capitaine *Pierre Moizeau*, venant de Nantes avec ſucre, café, indigo, coton, thé, &c. le *Saint Charles*, de Dieppe, Capitaine *François Girard*, venant de Marennes, chargé de 99 muids de ſel; la *Notre-Dame*, de Quimper, Capitaine *François Rech*; l'*Anne-Marie-Anne*, de Cherbourg, Capitaine *Pierre Vincent*, venants tous deux de S. Martin, chargés, l'un de 600 razieres de bled, & l'autre d'eau-de-vie; la *Roſalie*, Capitaine *Laurent Verbrugghe*, venant de Libourne, chargé de vin; l'*Eſpérance*, de Cette, Capitaine *Pierre Aveſque*, venant de Cette, chargé de vins de liqueurs, d'eau-de-vie, d'huile & d'autres marchandiſes; des Anglois, le *Kent*; le *Lion*; la *Fleur de Mer*, venants tous trois de Londres, les deux premiers chargés, l'un de tabac en feuilles, fer, plomb & autres marchandiſes, l'autre de Douves, &c.

& le troiſième ſur leſt ; le *Betwortt*, venant de Corck avec bœuf ſalé ; l'*Iſabella & Jeannette*, venant de Montroſſ avec charbon de terre ; le *Cigne*, venant de Bantry avec douves & autres marchandiſes ; le *Thierry* ; l'*Eliſabeth*, venants tous deux de Glaſcow, chargés de tabac en feuilles & d'une partie de plomb ; des Hollandois, la *Jeune Marie*, venant de Fleſſingue avec genievre & thé ; l'*Anne*, venant de Roterdam avec azur, mercerie, quincaillerie, genievre, bois de teinture & autres marchandiſes ; le *Jeune Jean*, venant de Bordeaux avec vin, liqueurs, prunes & autres marchandiſes ; la *Marquiſe de Boned*, venant de Liwerpool, chargé de tabac en feuilles ; des Danois, le *Nicolas Alouenna*, venant de Fridericſtadt ; & la *Fortune*, venant d'Arendall, chargés tous deux de bois de conſtruction & de planches.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port, dans le même eſpace de temps, 3 Navires François, de 254 tonneaux, 9 Hollandois, de 754 tonneaux, 2 Anglois, de 308 tonneaux, 1 Danois, de 130 tonneaux, & 1 Eſpagnol, de 50 tonneaux ; ſçavoir, des François, la *Marie-Joſeph*, du Conquet, Capit. *Marc Duboſq*, allant à Breſt avec bierre, houblon & autres marchandiſes ; le *Courier de Galice*, de l'Iſle Dieu, Capitaine *François Coireau*, allant à Nantes ; le *S. Bernard*, de Dieppe, Capitaine *Jean Cannée*, allant à Dieppe tous deux ſur leſt ; des Hollandois, les *Deux Freres*, allant à Terveer, chargé de côtes de tabac ; la *Fortune*, allant à Oſtende, chargé de vin ; le *Jeune Abraham*, allant à Hambourg, chargé de tabac en carottes, ſucre, café & autres marchandiſes ; l'*Eſpérance* ; le *Jeune Cornil*, allants tous deux à Roterdam ; l'*Anne & Adrienne* ; la *Dame Helena* ; les *Trois Freres*, allants tous trois à Amſterdam ; le *David & Abraham*, allant à Bergues en Norwege ſur leſt, ainſi que les deux précédents, les trois autres étant chargés de ſucre, bierre, tabac en carottes & autres marchandiſes ; des Anglois, le *Jean*, allant à Nantes ; les *Deux Sœurs*, allant à Sunderland, tous deux ſur leſt ; les *Trois Freres*, Danois, allant à Chriſtiania ſur leſt ; le *Saint Joſeph*, Eſpagnol, allant à Genes avec tabac en carottes.

DU HAVRE.

Arrivée *de Navires.*

Du 28 au 31 Mai 1768, il eſt entré dans ce Port 6 Navires François ; ſçavoir, l'*Inconſtante*, (*) Capitaine *Nicolas Fautrel*, du Havre, venant de la Guadeloupe en 74 jours de traverſée, chargé de marchandiſes du crû des Colonies ; le *S. Antoine l'Aventure*, Capitaine *Thomas Concy*, de Cherbourg, venant de Cadix, chargé d'huile, vin, indigo & cuivre ; la *Marie*, Capitaine *Aubert*, de Roquedeteau ; le *Jean-Thomas*, Capitaine *Servigny*, de Cherbourg, venants tous deux de Bordeaux, chargés de vin & de farine ; la *Marie Urbanne*, Capitaine *Jean Cornet*, d'Audierne, venant de ce même endroit, chargé d'orge & de froment ; la *Ducheſſe*, Capitaine *Bremont*, venant de Morlaix ſur leſt.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, dans le même eſpace de temps, 5 Navires François & 5 Etrangers ; ſçavoir, des François, la *Tamiſe*, Capit. *Donat*, du Havre, allant en Guinée, chargé de marchandiſes pour la Traite des Noirs ; l'*Aimable Marthe*, Capit. *le Sage*, du Havre, allant au Cap, chargé de diverſes marchandiſes ; le *Diligent*, Capitaine *Hue*, de Caen, allant à Londres, chargé d'une petite quantité d'indigo ; la *Conciliation*, Capitaine *Hamel*, allant à Liſbonne, chargé de différentes marchandiſes de laine, ſoie & bijouterie ; le *S. Julien*, Capit. *Bideau*, allant à Nantes ſur leſt ; des Etrangers, l'*Emanuel*, Capitaine *Erick*, Danois, allant en Norwege ; le *Prince d'Orange*, Capitaine *Allen*, Anglois, allant à Corck ; le *George & Marie*, Capit. *Cunigham*, allant en Ecoſſe ; le *Neptune*, Eſpagnol, ainſi que le ſuivant, Capit. *della Campa* ; le *Racheté*, Capit. *della Caleja*, allants tous deux à Bordeaux ſur leſt, ainſi que les trois premiers Etrangers.

DE L'ORIENT.

On apprend de l'Orient que le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Villevault*, commandé par M. *de Saint-Romain*, venant de la Chine, eſt parti de l'Iſle de France le 3 Mars, & eſt arrivé le 4 Juin. Ce Bâtiment a laiſſé le 19 Avril le *Bertin*, le lendemain de ſon départ de l'Aſcenſion, & il a quitté le *Choiſeul* aux Açores le jour de la Pentecôte : le Navire l'*Outarde* eſt parti de l'Aſcenſion du 9 au 10 Avril, & le *Beaumont a dû partir* de l'Iſle de France vers le 5 Mars, deux jours après le *Villevault*.

(*) *Ce Navire étoit parti du Havre le* 15 *Mai* 1767.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 28 Juin.

AGRICULTURE.

COLONIES ANGLOISES.

ON mande de Quebec que plus de deux cents familles ont été ce printemps s'établir dans l'Iſle du Caſtor, ſituée au milieu du Lac Ontario. Il y a dans cette Iſle une abondante quantité des plus belles fourures qu'on puiſſe trouver dans le Canada.

Nous apprenons par une lettre de Newport dans l'Iſle de Rhode-Iſlande, datée du 4 Avril, que pluſieurs Villes de cette Province ſont convenues enſemble de faire tout ce qui ſera dans leur pouvoir pour faire tomber l'uſage des articles de luxe venants de l'Angleterre, & d'encourager en revanche la culture du lin & le commerce des laines, & ceux qui en fabriquent des étoffes. Les Habitans de Newport, particuliérement, ont pris unanimement le parti de ne plus acheter à l'avenir aucun des articles de luxe mentionnés dans les réſolutions de la Ville de Boſton, & d'encourager les Manufactures domeſtiques. Les Tailleurs de Newport s'étant aſſemblés dernié-rement, ſont convenus entr'eux de prendre quatre ſols moins par jour pour travailler à des habillemens d'étoffes du pays, que pour en faire d'étoffes venant de l'Angleterre, ils réſolurent pareillement de demander vingt-cinq pour cent de plus qu'à l'ordinaire pour faire aucune eſpece d'habillement de velours, de ſoie ou de drap large dont l'aune couteroit plus de dix shellings.

DE LONDRES, *le 15 Juin.*

La navette ſe vend actuellement 22 ℔ ſterling le laſt à Londres, Hull-York & Neucaſtle ſur la Tine. Deux acres de bonne terre nouvelle produiront un laſt, ſi la ſaiſon eſt favorable. Il n'eſt pas beſoin d'engrais, il ne faut qu'écobuer & brûler la terre.

On a importé la ſemaine derniere à Briſtol 198 barils de froment, 3732 boiſſeaux de froment & 955 boiſſeaux de mais, venant de la Virginie ; 416 ſacs de fleur de farine, & 160 quarters de from[t] de Dublin.

Prix commun du grain à Londres, le 15 Juin 1768.

Le quarter de 472 liv. de 16 onces.	*shillings.*
De Froment.....	42 à 51
De Drêche.....	25 à 30
De Seigle.....	19 à 21
D'Orge	17 à 21
D'Avoine	13 à 17

DE BAYEUX.

M. Biodos, Abbé Commendataire & Doyen des Chanoines & Chapitre de Bayeux, vient de donner de puiſſans ſecours aux pauvres de cette Ville. Peu ſatisfait de ce qu'il avoit fait par lui-même, il a engagé MM. les Chanoines, la Nobleſſe & la Magiſtrature à joindre leurs aumones à celles qu'il avoit fait diſtribuer.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mai 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

LA ROCHELLE.		ALSACE.		PARIS.	
Lieux des Marchés.	Prix	Lieux des Marchés.	Prix	Lieux des Marchés.	Prix
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		
Barbezieux.	18*12	Béfort.	20 8 3	Beauvais.	27 13 7
Cognac.	18 15	Colmar.		Bray ſur Seine	27
LaRochelle.	23*16	Haguenau.	19 17 4	Brie C. Rob.	28
Marennes.	22 10	Landau.	15*11 10	Compiegne.	31 13
St. Jean d'Angely.	19 6 10	Scheleſtat.	22*	Corbeil.	
Saintes.	19 17 6	STRASB.	20	Coulomiers.	29
		wiſſembourg.	16	Dreux.	21* 9 9
				Etampes.	25 6 3
				Fontainebl.	27
				Joigny.	22 15
				Mantes.	25 4 4
				Meaux.	
				Melun.	30
				Montereau.	23 11
				Montlhery.	26
				Nogent.	24 12
				Pontoiſe.	29 10
				Provins.	32* 8
				Roſoi.	
				S. Florentin.	
				S. Ger. en L.	26
				Senlis.	28 12
				Sens.	26
Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.	
From. le ſep.	20 9 6	From. le ſep.	18 19 6	From. le ſep.	26 18 8
Pain la liv.	2 2	Pain la liv.	2 3	Pain la liv.	3 6
Avoine le ſ.	9 10 6	Avoine le ſ.	6 3 7	Avoine le ſ.	12 19 3
Foin le q.	3 19 6	Foin le q.	1 13 10	Foin le q.	
Paille le q.	1 19 6	Paille le q.	1	Paille le q.	

SECRET

Pour détruire les Courtillieres.

J'ai trouvé dans une des Gazettes d'Agriculture, *&c.* que le baume de ſoufre ſuffiſoit, non pour faire mourir, mais pour faire ſortir d'un terrein les courtillieres, en le mettant dans de petits pots enterrés à la profondeur d'un fer de bêche & couverts d'une petite planche; la doze de chaque pot eſt une cuillerée à café. Voilà, je crois, ce qui étoit dit dans votre Gazette. En conſéquence j'avois négligé d'employer ce qui me reſtoit d'une drogue liquide dont on m'avoit donné la recette; j'en avois cependant fait uſage avec ſuccès en la mêlant avec de l'eau pour arroſer le fond des couches lorſqu'on en enleve le terreau, car c'eſt là où ſe retirent ordinairement les courtillieres. J'ai donc abandonné cette compoſition pour me ſervir du baume de ſoufre; mon Domeſtique qui

l'avoit placé ſuivant mes ordres, s'impatienta de voir qu'au bout de quinze jours ce baume ne faiſoit rien, il a eu recours à ce qui reſtoit de la liqueur dont je viens de parler. Pour s'en ſervir utilement, il faut ſuivre avec le doigt la trace de la courtilliere, & lorſqu'on trouve un trou qui va en profondeur, on en pétrit les bords, & l'on met dedans un peu de la liqueur qu'on précipite avec de l'eau; la courtilliere ſort promptement & expire en une ou deux minutes après; lorſqu'autour de ce trou on trouve circulairement, de la largeur d'une bouteille ou plus, une traînée ou paſſage de l'animal, on découvre à 2 ou 3 pouces de profondeur une motte dans laquelle eſt un nid très-rond rempli d'œufs; c'eſt un ſigne certain que c'eſt la femelle qui eſt dans le trou, & ſouvent le nid ſe découvre avant le trou; mon domeſtique a remarqué avec quelque ſurpriſe, que ce nid étoit plein de tous côtés, & qu'il falloit que la courtilliere y fît ſon trou toutes les fois qu'elle y alloit pondre; il s'eſt confirmé dans cette idée pour avoir vu des nids peu garnis d'œufs, & pour en avoir apperçu dans le corps des femelles: il a trouvé des trous ſans nid, mais il a remarqué en même-temps que la courtilliere qui venoit d'expirer étoit mâle, & qu'elle étoit moins groſſe & moins longue que la femelle. Pour rendre cependant juſtice à l'inventeur du baume de ſoufre, j'ajouterai que n'ayant plus de mon ancienne liqueur, j'ai employé le baume de ſoufre de la même façon que ma liqueur. La courtilliere eſt ſortie plus vîte & elle eſt expirée très-promptement: tout le ſecret conſiſte donc à trouver le trou de la courtilliere; je le dois aux ſoins de mon Laquais, ainſi que la découverte des nids & leur deſtruction, objets qui doivent ſatisfaire les Cultivateurs. J'obſerve que quand le trou eſt profond, la courtilliere n'a pas la force de ſortir & meurt en chemin; c'eſt une choſe dont je me ſuis convaincu en cherchant avec la bêche; il faut encore remarquer que la courtilliere, ſur-tout le ſoir, reſte entre deux terres, & qu'alors elle eſt hors de ſon trou.

Je puis aſſurer qu'en moins de 12 jours mon Laquais a détruit plus de 200 nids & plus de 300 courtillieres, dans le potager ſeulement; j'avoue qu'un Jardinier ne peut s'occuper d'un ſoin qui prendroit tout ſon temps; mais lorſqu'il voit un plant coupé & qu'il faut le remplacer, il doit chercher le trou & ſe ſervir du baume & de l'eau, l'un & l'autre doivent toujours être à ſa portée; il peut, les Fêtes & Dimanches, avec ſes garçons, faire une chaſſe ſi utile pour eux; mon laquais s'en occupe continuellement, il y eſt attaché la plus grande partie de la journée, auſſi vient-il de me dire que le gibier devenoit rare; en bon citoyen j'ai cru devoir vous communiquer ce détail.

CULTURE DU CHATAIGNIER,

Par M. Formanoir de Palteau.

Les terres pierreuſes mêlées de ſable, celles qui ſont purement ſableuſes, & les terreins légers, quoique maigres, ſont propres au chataignier. C'eſt de tous les bois celui qui rend le plus de profit, ſoit qu'on le coupe tous les ſix ou ſept ans pour faire du cercle, ſoit qu'on le laiſſe ſur pied ſeize ou dix-huit ans pour faire de l'échalas, du bois à paliſſer & du cercle à cuve. J'en ai vu des arpens produire plus de quarante écus net, quoiqu'ils n'euſſent que ſix feuilles.

Le ſemis de ce bois réuſſit mal dans le terrein dont je viens de parler, ſoit qu'on le faſſe en pepiniere, ſoit qu'on le mette en plein champ. Les mulots, les pies, les geais & les corbeaux enlevent une bonne partie de la chataigne, & ce qui ſort de terre eſt preſque tout détruit par les coups de ſoleil & par la gelée. D'ailleurs ce fruit ſe vend 15 à 20 ß le ſeptier, ce qui rend le ſemis fort couteux. Il faut donc néceſſairement avoir recours au plant. On peut le mettre dans des rigoles, mais cette façon de planter emporte beaucoup de plant qui eſt aſſez cher. De plus, lorſqu'il eſt en plein rapport, il produit de très-groſſes tailles qui ſe nuiroient ſi les arbres étoient plantés trop près les uns des autres; c'eſt pourquoi il eſt à propos de les eſpacer plus que les autres bois. Il eſt eſſentiel, bien avant la plantation, de faire de ſix en ſix pieds ſur tous ſens, de bons trous d'un pied & demi en quarré & d'un pied de profondeur. Il en faudra 1000 à 1100 par arpent.

Auſſi-tôt que la feuille ſera tombée, on fera venir de Lucienne près de Marly, ou de tout autre endroit où il y aura de bonnes

pepinieres, du plant de trois ans. Il coute 5 à 6 ℔ le millier. Il eſt beau à Lucienne à cet âge. On le plantera avec ſoin, & on lui donnera deux labours par an, juſqu'à ce qu'on ſoit content de ſes pouſſes, en obſervant de remplacer tous les hyvers ce qui aura manqué. A ſix ans on les taillera. A douze ans de plantation il donnera quelques profits, & à dix-huit ans on en retirera un aſſez conſidérable.

COMMERCE.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 14 Juin 1768.

LE 10 de ce mois les gens de l'équipage du Vaiſſeau de guerre le *Dauphin*, ſe rendirent au Palais de la Reine. Leur objet étoit de demander que leurs gages fuſſent doublés, grace qui a été déjà accordée à l'équipage de ce même Vaiſſeau lorſqu'il fut de retour de ſon premier voyage autour du monde. Mais Sa Majeſté étant alors à Richmond, ils ſont obligés d'attendre une autre occaſion pour remettre leur Mémoire.

Le même jour ce Bâtiment a été déſarmé à Deptford, & ſon équipage a été payé & congédié.

Les Habitans des Iſles nouvellement découvertes, appellées la *terre du Roi George*, font tous leurs outils tranchans de pierres à fuſil bien polies qu'ils ont le ſecret de rendre preſqu'auſſi tranchantes que nos lames d'acier & beaucoup plus durables. C'eſt avec des inſtrumens de cette eſpece, attachés à un manche de bois par des cordes faites de l'écorce intérieure des arbres qu'ils coupent du bois, font des canots & tuent leurs beſtiaux. On a apporté à Londres quelques haches de cette eſpece.

On ſe flatte que la Corvette l'*Hirondelle* aura évité le naufrage ou quelqu'autre accident fâcheux dans la Mer du Sud, & qu'elle aura trouvé la même Iſle que le *Dauphin*, ou quelqu'autre Port où elle aura pu prendre des rafraichiſſemens. On croit qu'elle ne reviendra pas en Angleterre par le couchant, mais qu'elle tirera au Sud pour découvrir le continent, & qu'alors profitant des vents de l'Oueſt qui regnent preſque continuellement dans ces parages, elle prendra ſa route par le Cap Horn, ou par le Détroit de Magellan, & qu'elle ira toucher au Port Egmont dans les Iſles de Falkland, pour s'y procurer des proviſions des Vaiſſeaux du Roi qui y ſont en ſtation.

La Corvette la *Carcaſſe* & le Munitionnaire la *Floride*, ſont arrivés le 10 de ce mois du Port Egmont dans les Iſles de Falkland à Spitead. Cette corvette y avoit été en ſtation pendant deux ans. Elle avoit appareillé d'Angleterre avec la Frégate le *Jaſon*. Ce dernier Bâtiment nous avoit apporté les nouvelles les plus déſagréables, tant du climat que du ſol; mais elles ont été contredites par les Vaiſſeaux qui viennent d'arriver. Ils ont laiſſé au Port Egmont la Corvette le *Swift*, Capitaine *Rayner* & le *Tamer*, Capitaine *Hunt*. Les Officiers & les équipages de ces Bâtimens ſont en parfaite ſanté.

Le *Triton*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, commandé par le Capitaine *Elphinſton*, eſt arrivé heureuſement le 10 de la Chine.

La cargaiſon de ce Vaiſſeau conſiſte en 2600 pieces de toile de Nankin & 2000 pieces de taffetas; 37000 l. de ſoie crue; 365000 l. de thé boé; 20700 l. de thé hyſon, & 168500 l. de thé ſinglo; 7 caiſſes entieres, 63 demi-caiſſes & 1 boite de porcelaine de la Chine & différentes autres eſpeces de marchandiſes.

Le *Norfolk*, autre Vaiſſeau de la Compagnie des Indes orientales, Capitaine *Sandis*, qui a eu ſes mâts endommagés en revenant de la côte de Coromandel & de la Baye de Bingale le 19 Mai, & qui avoit relâché à Lisbonne pour prendre un radoub, eſt arrivé le 13 en bon état aux Dunes, & il a fait auſſi-tôt voile pour la riviere avec le Pilote Indien. Le *Triton* étoit parti des Dunes pour l'Inde le 31 Décembre 1766, & le *Norfolk* le 5 Février 1767.

Le Vaiſſeau *Suédois* de la Compagnie des Indes, qui eſt arrivé le 10 de ce mois à la hauteur de Douvres, a apporté la nouvelle que l'*Europa*, Capitaine *Pelly* étoit entré dans le Port de Sainte-Helene en venant de Bengale.

La Flote de la Baye de Hudſon, compo-

lée du *Roi George*, Capitaine *Sowler*, du *Cheval Marin*, Capitaine *Horner*, & du *Prince Rupert*, Capitaine *Richard*, ayant completé ſa cargaiſon, eſt ſur le point de mettre à la voile pour les Dunes, d'où elle continuera ſon voyage.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 25 Juin 1768.*	MARSEILLE. *le 15 Juin.*	NANTES. *le 16 Juin.*	CADIX. *le 7 Juin.*
Amſterdam, . 54 7 8e	Londres, . . 31 ¼	Amſt. 55	Paris, . . . 77 ½
Londres, . 31 5 8e	Amſt. . . . 54 ¼		Amſt. . . . . 97 ¼
	Cadix, . . . 15	Londres, . . 31 ¾	Lond. . . . . 40 ¼
Hambourg, . 177 ¼	Madrid, . . . 15 7		Madrid. . . au pair.
	Livourne, . . 97		
Madrid, . . 1 15 4 6	Naples . 1 . 86	Flandres, . 57 5 8e	MADRID.
Cadix, . . . 15 3	Gênes, . . . 95 ½		*le 30 Mai.*
	Paris, . . ½ p % b.	Hambourg, . 176 ¾	Londres, . 40 ⅛ à ¼
Livourne, . . 96	Lyon. P. . ¾ p % b.		Amſterd. . . 96 ½
	Montpellier, au pair.		Paris, . . 15 9 à 10
Lyon, . ¼ à ½ Ben	Piaſtres, . . . 49	Paris, . . ¼ p % p.	Cadix. ½ à ¾ p% p aux l.

LETTRE

De Meſſieurs les Entrepreneurs de la Manufacture Royale de velours de Coton, à Sens.

MESSIEURS,

Nous avons vu dans vos Gazettes des 14 Mai dernier & 4 Juin courant, le récit que vous faites, par rapport aux Commerçans, des traits de friponnerie d'un inconnu, qui, ſur de fauſſes lettres de change, a ſçu dupper ceux qui ont bien voulu s'en rapporter à la bonne foi qu'il paroiſſoit avoir; ce que l'on a vu de différens endroits & du même temps approchant, prouve que le coquin qui a ſubtiliſé le Négociant qui a pris le nom de Pierre, & celui duquel M. François Aertz de Nancy paroît prendre la défenſe, a voyagé, ou a été d'intelligence avec d'autres pour tenter de pareils vols, puiſque le 9 Mars dernier, la même propoſition nous fut faite par un quidam ſe diſant originaire de Normandie, marié, & demeurant à Beauvais, & faiſant le commerce de bas de Sedan. Ce Particulier étoit vêtu de gris, en Payſan, il nous a paru de l'âge de 36 ans environ, figure ronde, taille ordinaire. Il nous propoſa des billets qui paroiſſoient faits par M. Lemercier, rue Greneta à Paris, endoſſés par M. Baron de la même Ville, & de M. Gaudens, Forain; il en avoit un de 1000 ℔ & pluſieurs autres de plus petites ſommes; il nous demandoit deux pieces de velours ſur celui de 1000 ℔, & le ſurplus en argent, ce billet, à ce que nous croyons, étoit payable fin Mars. N'ayant point eu de confiance dans le papier propoſé par un homme de cette eſpece, nous ne lui voulumes rien fournir qu'au préalable le billet ne fût acquité, mais comme ce n'étoit point ſon affaire, il ſe retira, & nous avons ſçu depuis qu'il avoit attrapé un Fabriquant de Villeneuve-l'Archevêque, en lui donnant un deſdits effets lequel a été reconnu faux à l'échéance; il s'eſt dit à Villeneuve, de Clermont en Beauvoiſis.

Si au moyen de ces informations & d'autres que l'on pourroit avoir, il étoit poſſible d'arrêter ce Particulier & de le punir, cet exemple pourroit peut-être empêcher les vols de pareille nature.

RÉFLEXIONS

D'un Citoyen ſur notre Agriculture & ſur notre Commerce.

L'agriculture & le commerce marchent d'un pas égal dans le mobile du reſſort politique. Ces deux branches intimement liées ; intéreſſent l'État & en font la richeſſe : la ſageſſe de notre Gouvernement concourt en même-temps à la fécondité de nos productions & au ſoutien de notre commerce. Sa Majeſté même a bien voulu décorer de marques diſtinctives de ſa bonté, les principaux Négocians de ſon Royaume ; (*a*) la liberté du commerce des grains eſt un bien, en ce que ſes bornes lui ſont preſcrites, & qu'elle encourage les Propriétaires & les Cultivateurs à bien cultiver, à engraiſſer & à défricher pour leur propre intérêt, duquel réſulte l'intérêt public ; mais la liberté donnée à notre autre commerce d'importation & d'exportation, eſt très-préjudiciable à nos fabriques : cette liberté eût été un bien, ſi le prohibé n'avoit pas été négligé, & ſi les indiennes étrangeres euſſent payé le droit impoſé ; ce droit ſuffiroit pour nous donner au moins la concurrence avec l'étranger, mais pour le malheur de nos fabriques, l'objet n'a pu être rempli ; ces marchandiſes inondent la France au préjudice de nos fabriques, y jettent une diſcorde conſidérable dans ce genre de commerce, & occaſionnent quantité de banqueroutes.

L'intention qu'on a eue de laiſſer le commerce libre à l'exportation & à l'importation, étoit fondée ſur une réciprocité apperçue par les vérifications annuelles de nos regiſtres d'entrée & de ſortie ; par des relevés on aura trouvé la ſortie plus forte ; mais ce calcul porte à faux : Comment peut-on trouver dans nos Bureaux la valeur & la quantité entrée des marchandiſes prohibées & des indiennes permiſes ? Les premieres ne peuvent être déclarées étant prohibées, & les autres, pour éviter d'en payer le droit ſont dans le même cas ; les relevés annuels ne peuvent par conſéquent en faire mention ; voilà donc une ſupériorité d'importation qui nous coute plus de quarante millions par an en pure perte, & la ruine de nos fabriques ; il eſt à deſirer qu'un tel abus ſoit reprimé pour le bien de l'État, car l'on voit par tout le Royaume, dans les foires, & en évidence dans les boutiques, les trois quarts d'étoffes prohibées & d'indiennes étrangeres contre un quart de celles de nos fabriques. En faiſant obſerver de plus près à l'entrée du Royaume les marchandiſes étrangeres prohibées, & en prohibant les indiennes étrangeres comme elles l'ont été juſqu'en 1759, qu'il n'en entroit pas la centiéme partie de ce qu'il en entre depuis en fraude, alors on verra nos fabriques d'étoffes en tout genre reprendre vigueur, notre main-d'œuvre ſe perfectionner, & notre eſpece circuler dans le Royaume.

(a) *On a vu dans les Papiers publics que le Roi a accordé la nobleſſe à M. Cottin de Fontaine, & à M. Grand-Clos-Meſlé.*

SUITE *des Lettres-patentes du Roi, qui accordent à l'Iſle de Cayenne & à la Guyane françoiſe, la liberté de commerce avec toutes les Nations, pendant douze ans.*

ARTICLE NEUF.

Les Capitaines des Navires François qui viendront des Iſles & Colonies Françoiſes, en ladite Iſle de Cayenne, ſeront tenus avant que d'arriver dans le Port, d'arborer une flamme ou marque diſtinctive, telle qu'elle ſera indiquée par les Officiers de l'Amirauté, afin qu'au moment de l'arrivée deſdits Navires, il puiſſe être envoyé à bord, des Commis par le Bureau du domaine, & les Navires François qui iront de Cayenne aux Iſles & Colonies Françoiſes, ſeront également tenus, avant que d'arriver dans le Port de leur deſtination & à trois lieues au large, d'arborer une flamme ou marque diſtinctive, telle qu'elle ſera indiquée par les Officiers de l'Amirauté, afin qu'au moment de l'arrivée deſdits Navires, il puiſſe être envoyé à bord des Commis par le Bureau du domaine.

X. Les Capitaines deſdits Navires François venant des Iſles & Colonies Françoiſes, en ladite Iſle de Cayenne, ſeront tenus, ſous peine de confiſcation des Navires & de leur cargaiſon, & de trois cents livres d'amende, argent de France, de faire au

gane, le ſecond & le troiſiéme pour Saint Domingue, & les deux autres pour Marſeille.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires étrangers la *Notre-Dame de Deva*, de 50 tonneaux, Capitaine *Michel-Antoine de Uſtua*, pour S. Sebaſtien, Courtier le ſieur *Gros*; & l'*Attente*, de 100 tonneaux, Capitaine *Abraham Breduis*, pour Amſterdam, Interprete le ſieur *Odiette*.

DU HAVRE, *le 18 Juin.*

Le Navire le *Nouveau Mercure*, de 180 tonneaux, Capitaine *Leclerc*, eſt en charge dans ce Port pour Cadix & Marſeille, & partira vuide comme plein à la fin de Juillet prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes pourront s'adreſſer à Amiens à M. *Barthelemy Midy*; à Paris, à M. *Lemoyne*, Directeur de la Compagnie des Indes; à Rouen, à M. le *Couteulx* & Compagnie, & au Havre, à MM. *Baudry & Boulongne*.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 25 Juin 1768.*

	B		b		
Or de Portugal, à . .	714	à	712		marc.
Du Mexique à . . .	706				
Du Perou à	698				
Les guinées à	711				
Ducats à	96	10			once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98				
Or à 20 karats à . . .	82	10			marc.
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15			
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	15			
Piaſtres	48	10			

FINANCES.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 15 Juin 1768.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*
LE divid. pour les Ac. de la B. à 5 ½ p % .	168 ½
Annuités conſol. à 3 p %	94
Annuités réduites à 3 p %	93
Ann. de 1756 à 3 ½ p % .	98 7 8e.
Nouv. ann. du Sud à 3 p %	92 5/8

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*
Ann. du S. de 1751 à 3 p %	92 ¼
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 10 p % . .	274
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p % . .	16 ß
1768. Annuités à 3 p % *capl.* 1,900,000 l.	95 ½
1768. Billets de Lot. pour 600000 l. à 10 l.	13H 15ß
Long. ann. ſans cap. 1745, 46, 57 1761 & 62.	14 ½ *années.*

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Juil.
L'Empereur,	1e.	M.	1
Maupaſſant,	4e.	M.	1
Deſchamps,	5e.	M.	1
Fauveau,	7e.	M.	1
De la charmotte,	30e.	M.	1
Guidy,	34e.	N.	1
De Montal,	46e.	P.	1
Patu,	56e.	P.	1

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1768.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi 25.*
Ac. des Indes. .	1252 ½		1252 ½
Emp. de la Com.	426		426
Prom. à 5 p %. .	15		15
Prom. à 4 p %. .	40		40 ½
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	905		905
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie. .	3 ½		3 ½
Annuités. . .	338	FESTE.	337
Coup. d'An. .	67		67
Emp. de 50 mil.	37		37. 37 ½.
Emp. de 30 mil..	38 ½ 39		39
Col. 1759. . .			
Canada. . .	44 ½		44 ½
4e. L. Epoques.	8. 11e 12 ½		8. 12e. 13
Nouette. . .	37. 36 ½.		37. 37 ½
Ac. de la caiſſe .	1192 ½		
CONTRATS.			
tirage de la C.			
Bretagne. . .			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 52.

DU HAVRE.

Arrivée de Navires.

DU 12 au 17 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 12 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, le *Saint Jean Pulchery*, Capitaine *Ervieu*; de Cherbourg, venant de la Martinique en 47 jours, ſur leſquels il en a été 3 de relâche à Cherbourg; la *Mere de Famille*, Capitaine *Leſcan*, du Havre, venant de Saint-Marc en 50 jours; le *Théſée*, Capitaine *le Normand*; le *Marquis de la Pailleterie*, Capitaine *Hamel*, du Havre, venants tous deux du Cap en 45 jours de traverſée, chargés de marchandiſes des Colonies; le *Joſeph*, Capitaine *Jacob la Terre*, de S. Malo; le *Deſir*, Capitaine *Clouet du Buiſſon*, du Havre, venants tous deux de Marſeille, le dernier ayant paſſé à Malaga, chargés de diverſes marchandiſes; la *Marie Flore*, Capitaine *Eudes*, du Havre; la *Louiſe*, Capitaine *Mandret* de l'Iſle Dieu; le *Saint Aignan*, Capitaine *Benard*, de Rouen, venants tous trois de Bordeaux, chargés de vin, de farine & de coton, partie pour le Havre, partie pour Rouen; le *Saint Louis*, Capitaine *le Dos*; la *Marie-Anne*, Capitaine *Bouron*, venants tous deux de la Rochelle, chargés d'eau-de-vie, de farine & de cuirs, dont une partie pour Rouen; le *Duc d'Harcourt*, Capitaine *Poitevin*, de Cherbourg, venant de Cette & de Malaga, chargé de vin, en relâche pour Honfleur; la *Notre-Damen d'Antigoa*, Capit. *del Puerto*, de Bilbao, venant de la Corogne avec des Paſſagers.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce même Port, dans le même eſpace de temps, 7 Navires François & 7 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Conſtante*, Capitaine *le Grand*, allant à la Martinique, chargé de beurre, bœuf, &c.; la Fregate du Roi l'*Enouée*, commandée par M. *de Tronjoli*; le *Saint Antoine l'Aventure*, Capitaine *Concy*, allant à Cherbourg avec le reſte de ſon chargement de Cadix; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Barbier*, allant à Redon, chagé de plâtre; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Michaud*; la *Marie Flore*, Capitaine *Eudes*, allants tous deux à Rouen; l'un chargé de bled, l'autre avec le reſte de ſon chargement pris à Bordeaux; l'*Olivier*, Capitaine *Fouaſſier*, allant à Nantes ſur leſt; des Etrangers, l'*Honorée-Marguerite Donavant*, allant à Corck, chargé de douvelles; la *Marie*, Capitaine *Studad*, Anglois, entré de relâche le 15, venant de Boulogne, reparti le 16, allant à Greneſey, chargé de thé; le *Delice*, Capitaine *Pigg*, Anglois, ainſi que les deux ſuivants, la *Primerose*, Capitaine *Barker*; l'*Anne*, Capitaine *Major*, allants tous trois à Newcaſtle ſur leſt; la *Jeune Anne Buwalde*, Capitaine *Siebes Broers*; le *Jeune Veillinga*, Capitaine *Jottie Ottes*, tous deux Hollandois, allants l'un & l'autre à Bordeaux ſur leſt.

DE LA ROCHELLE.

Exportation.

Il a été exporté de cette Ville, pendant le courant du mois de Mai 1768, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, 17278 livres d'indigo, 427291 livres de ſucre brut, 155993 livres de ſucre terré, 212457 livres de ſyrop, 290469 livres de café, 4548 livres de rocou, 8160 peaux de cerfs & chevreuils, 380 peaux d'ours & ourſons, 480 livres de pelleteries communes, 5016 livres de rognons de caſtors, 44831 veltes d'eau-de-vie, 1 barique de cacao, 747 livres de coton & 862200 livres de ſucre en pains.

DE BORDEAUX.

Exportation.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différens Pays Etrangers, tant par terre que par mer, pendant le mois de Mai 1768: ſçavoir;

Par Terre.

Pour *Marſeille*, 207 bariques 5 quarts de ſucre blanc, 10663 livres d'indigo, 52434 livres de café, 7497 livres de cacao; pour *la Suiſſe*,

4990 livres d'indigo, 12757 livres de café, 1454 livres de cacao ; pour l'*Eſpagne*, 8 bariques de ſucre blanc, 8887 livres de café ; pour *Metz*, 1075 livres d'indigo ; pour *Baſle en Suiſſe*, 10247 livres d'indigo, 2176 livres de café ; pour *Caſſel*, 1771 livres d'indigo ; pour *la Savoie*, 6427 livres de café ; pour *Francfort ſur le Mein*, 1965 livres d'indigo ; pour *Nuremberg*, 590 livres dito.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 51 bariques 1 quart de ſucre brut, 653 bariques 10 quarts de ſucre blanc, 15103 livres d'indigo, 496738 livres de café ; 5552 livres de cacao, 7149 livres de rocou, pour *Amſterdam*, 274 bariques de ſucre brut, 294 bariques 4 quarts de ſucre blanc, 3391 liv. d'indigo, 22238 livres de café, 4674 livres de cacao ; pour *Roterdam*, 35 bariques de ſucre blanc, 37450 livres de café, 2821 livres de rocou ; pour *Stockholm*, 154 bariques de ſucre brut, 39 bariques de ſucre blanc, 4016 livres de café, pour *Bayonne*, 60 bariques de ſucre brut, 26 bariques de ſucre blanc, 23247 livres de cacao ; pour *Dantzick*, 23 bariques de ſucre brut, 590 livres d'indigo, 103391 livres de café ; pour *Riga*, 17 bariques 1 quart de ſucre blanc, 245 livres d'indigo, 36048 livres de café, 373 livres de cacao ; pour *Saint-Sebaſtien*, 145 bariques 14 quarts de ſucre blanc, 30075 livres de cacao ; pour *Ulin* en Allemagne, 560 livres d'indigo ; pour *Petersbourg*, 40 bariques de ſucre brut, 235 bariques de ſucre blanc, 315 livres d'indigo, 19762 livres de café ; pour *Stetin*, 15 bariques de ſucre brut, 17 bariques 1 quart de ſucre blanc, 426 livres d'indigo, 65069 livres de café, 1664 livres de cacao ; pour *Breme*, 90 bariques de ſucre brut, 2123 livres d'indigo, 26088 liv. de café ; pour *Revel*, 1 barique de ſucre blanc, 1108 livres de café ; pour *Londres*, 19790 livres d'indigo ; pour *Saint-Ander*, 29 bariques trois quarts de ſucre blanc, 1822 livres de café, 2070 livres de cacao ; pour *Bilbao*, 7880 livres de café ; pour *Gottembourg*, 695 liv. d'indigo ; pour *Enclam*, 1532 livres de café ; pour *Fridericſtadt*, 4089 livres de café ; pour *Lubeck* ; 2449 livres dito, 380 livres de rocou ; pour *Dunkerque*, 2030 liv. de cacao ; pour *Chriſtiania*, 7319 livres de café.

Il a été exporté en grains & en farines, dans le même eſpace de temps, pour *Londres*, 324900 livres de froment & 2000 livres de farine ; & pour *Saint-Ander*, 57500 livres de froment.

IMPORTATION.

Du 26 Mai au 6 Juin 1768, il eſt entré à Bordeaux 7 Navires, venants des Colonies ; ſçavoir, les *Quatre-Freres*, de 250 tonneaux, Capitaine *Leonard Cabirol* ; la *Septimanie*, de 200 tonneaux, Capitaine *Laborde*, partis tous deux de la Martinique ; le *Comte de Nolivos*, de 150 tonneaux, Capitaine *Trigiere Laubarede*, parti de la Guadeloupe ; la *Solle*, de 250 tonneaux Capitaine *Lavaud* ; la *Marie-Magdeleine*, de 200 tonneaux, Capitaine *Bardoulin* ; l'*Anne Eliſabeth*, de 180 tonneaux, Capitaine *Louſier*, partis tous trois de Saint Domingue ; le *Bienfaiſant*, de 300 tonneaux, Capitaine *Suau*, parti du Port-au-Prince, chargé, ainſi que les autres, de marchandiſes des Colonies pour divers Particuliers & Négocians de Bordeaux.

DE BAYONNE.

EXPORTATION.

Du premier au 6 Juin 1768, il a été exporté de cette Ville, par deux Navires Eſpagnols & 7 François, les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, pour *Avillès*, 500 conques de bled d'Inde ; pour *Bilbao*, 30 bariques d'huile de poiſſon, 10 quintaux de liege & 16 milliers de brai ſec ; pour *Villa Vicioſa*, 900 conques de bled d'Inde ; pour *Saint-Ander*, 900 conques de bled dito, & 800 conques de froment ; pour *Lisbonne*, 3000 conques de froment ; pour *la Rochelle*, 40 barils de brai gras & goudron, 100 planches de pin & 46 traques d'avirons ; pour *Nantes*, 80 milliers de réſine & 200 planches de pin ; pour *Fecamp*, 2244 conques de froment.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce Port, & dans le même eſpace de temps, 3 Bâtiments de Lubeck, dont 2 venant de Riſcow & 1 de Morlaix, tous trois ſur leſt, 2 Navires Hollandois ; l'un venant d'Amſterdam avec 125 balles de chanvre & leſt, & l'autre de Rochefort ſur leſt, & 5 Francois, dont 1 venant de Quimper avec 45 caiſſes de ſavon, & leſt en ſable, 3 de Bordeaux avec 60 bariques de ſucre, 5 caiſſes de vin, 500 quintaux de morue, 36 muids & 10 boiſſeaux de ſel, & 1 des Sables d'Olonne, avec 54 muids de ſel.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 5 Juillet.

AGRICULTURE.

EXPÉRIENCES

D'Agriculture exécutées aux environs de Barjols & de Digne, en automne 1766, au printemps & pendant l'été 1767. (a)

TERRES

Établies en planches doubles à Laval près de Barjols, ſur leſquelles on a combiné diverſes cultures perfectionnées par Monſieur Duhamel.

EXPÉRIENCE N°. I.

CE champ a été déſigné dans le Journal de 1766 & les précédens, par le même numéro. Nous avons fait mention des diverſes qualités de cette terre, & de ſon expoſition. L'étendue occupée par l'expérience étoit l'année derniere de 2600 toiſes, elle n'eſt pour celle-ci que de 2150, les tournants compris. On a établi ſur le reſtant de la piece, des pepinieres en luzerne, & autres productions, faute d'autre terrein qui fût mieux à l'abri de l'incurſion des beſtiaux.

On avoit formé les planches juſqu'aujourd'hui, ſelon la plus grande longueur de la piece, afin qu'il y eût moins de terrein occupé par les tournants; mais cette direction ne donnoit pas un libre écoulement aux eaux, vers la partie la plus baſſe du champ. Pour remédier à cet inconvénient, je fis labourer en Octobre toute la terre, & diriger les nouvelles planches ſuivant la pente du terrein.

Ce champ eſt dans un bas fond, le milieu eſt humide & plus bas que les deux bouts; je me ſuis laſſé de ſemer du froment ſur cette partie, il n'y réuſſit pas, il eſt preſque toujours échaudé. La nouvelle direction donnée aux planches, m'ayant mis à même d'enſemencer ſéparément la partie humide, je ne fis ſemer du froment que ſur environ 436 toiſes de ſurface priſe ſur un des bouts du champ; on auroit dû en faire de même ſur l'autre, comme on l'a pratiqué l'automne derniere. Cependant le reſtant de la piece, ſec ou non, fut enſemencé en avoine, une partie en automne, l'autre vers le 6 Mars.

Le froment & l'avoine d'automne furent ſemés vers le 20 Octobre. On avoit fumé le terrein deſtiné au froment avec du terreau de bergerie. On établit des planches doubles avec les mêmes inſtruments & de la maniere que nous avons rapportée dans les Journaux précédents; on donna ſeulement un peu plus de large à la grande plate-bande, c'eſt-à-dire, qu'on la forma de ſix pieds & demi en largeur. On employa pour la ſemence 13 liv. 8 onces de froment, & 50 liv. 8 onces d'avoine, tant

(a) *Ce Mémoire eſt de M. Gaſſendi. Il contient diverſes expériences qui paroîtront ſucceſſivement. Nous n'avons point reçu les premieres.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

pour celle qui fut ſemée en Octobre que pour celle de Mars.

On ſarcla les planches en Avril, on arracha encore quantité de mauvaiſes herbes en Juin; cette terre en produit immenſement.

A la fin de Mars on donna une culture à bras aux petites plates-bandes, & à la fin de Mai un trait de Cultivateur.

Les grandes plates-bandes reçurent le premier labour en Mars, & un ſecond à la fin de Mai. Ces cultures furent exécutées avec la charrue de Provence rectifiée, tirée par deux chevaux attelés de file.

Le 6 Juin on ſema ſur les tournans du ſarazin deſtiné à être coupé vert; il leva bien, il grandit peu, il fut arraché ou faucché en Juillet, le produit en a été modique, la ſaiſon ne lui a pas été favorable.

Les gelées exceſſives de l'hyver avoient fait grand tort à l'avoine ſemée en automne, & la ſechereſſe du printemps à celle de Mars & au froment; on n'a preſque pas eu de pluie depuis la mi-Février juſqu'au 21 Mai, mais un vent froid & continuel pendant les mois de Mars & d'Avril. En général les plantes ont peu talé; de plus les avoines ont donné quantité de charbon.

Le produit total de ces expériences a été de 256 l. en froment, (liv. de 16 onces poids de table) & de 1305 l. en avoine. Celle de Mars a donné au-delà d'un neuviéme plus que l'autre.

Expérience N°. 2.

Cette terre a été déſignée par le même numéro dans les Journaux précédents. Nous avons dit qu'elle étoit graveleuſe & de mauvaiſe qualité. L'étendue occupée par l'expérience, étoit l'année derniere de 2100 toiſes; elle eſt pour celle-ci de 2484, les tournans compris, elle a été agrandie aux dépens de la terre N°. 4, qui fait partie de celle-ci.

Les plates-bandes avoient reçu quatre labours; mais ceux d'été avoient été mal exécutés à cauſe de la ſechereſſe qui avoit duré depuis la mi-Juin juſqu'au premier Octobre. En donnant le dernier labour, on amanda environ la quatriéme partie du terrein avec du terreau de bergerie.

Vers le 22 Octobre on forma des planches doubles ſelon la maniere rapportée dans les Journaux précédens, on établit auſſi quelques planches ſimples. On employa pour la ſemence 77 liv. 8 onces de froment.

Le bled a été très-beau ſur le terrein où l'on avoit mis du terreau de bergerie; mais il y a eu quantité de plantes déchauſſées ſur la partie humide de cette terre. Elle a été cultivée comme la précédente; moiſonnée le 29 Juin, deux jours avant le champ de comparaiſon, ſemé quelques jours plutôt; elle a produit 1396 liv. peſant de froment, ſupérieur à tous égards à celui des champs cultivés à l'ordinaire.

Si cette terre avoit été cultivée ſuivant la routine, elle n'auroit pas autant rapporté en donnant 4 & demi pour un. Le champ de comparaiſon qui eſt de même qualité & ſur la même expoſition, n'a produit qu'environ deux pour un.

Proportion gardée à l'étendue, le terrein occupé par l'expérience a donné plus du double en grain & un cinquiéme de plus en paille. Je ſuis peu ſurpris de cette grande diſproportion. La ſechereſſe du printemps qui dura juſqu'au 21 Mai, fut cauſe qu'on ne put ſarcler qu'imparfaitement le champ ſemé à l'ordinaire; après les pluies cette terre pouſſa une immenſité de mauvaiſes herbes qu'on ne put arracher, parce que le bled grandit tout-à-coup; ſur les planches, au contraire, on les a tirées ſans inconvénient quand on a voulu.

On a vu par le Journal de 1765, que des circonſtances à-peu-près pareilles donnerent encore une plus grande ſupériorité au produit du champ cultivé en planches.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Observations

Sur les vers à ſoie, par un Anonyme qui ſigne Hic Fame.

Le Mémoire qui contient les regles pour élever les vers à ſoie, rapporté dans le Journal d'Agriculture du mois de Mai dernier, mérite l'approbation de tous ceux qui deſirent s'adonner à cette branche de commerce.

Si juſqu'à préſent on n'eſt pas parvenu à élever ces inſectes dans toutes les Provinces de la France où viennent les mûriers, c'eſt moins par le défaut de la température de l'air, qu'on peut facilement corriger, que par celui des ſoins & des attentions

convenables ; ainſi on ne peut trop ſçavoir gré à ceux qui veulent bien en inſtruire les perſonnes qui penſent à s'occuper de cette éducation auſſi utile qu'amuſante.

Si je hazarde quelques obſervations ſur ce traité, c'eſt plutôt pour avoir occaſion d'en témoigner ma reconnoiſſance à l'Auteur, que pour le contredire ; j'approuve l'ouvrage en général, mais comme on doit toujours tendre au mieux poſſible, je ſuis perſuadé que lui-même ſeroit bien aiſe de ſe rectifier, ſi on lui faiſoit appercevoir quelques manquemens, quoique légers dans ſon ouvrage.

Je ne lui reprocherai pas d'être quelquefois entré dans des détails minutieux que perſonne n'ignore, & dans d'autres ſi gênans qu'on auroit peine à s'y aſſujettir, il fait comme les Médecins qui preſcrivent aux convaleſcens des régimes très exacts, dont ils s'attendent qu'on s'écartera ſouvent plus qu'il ne faudroit.

Mais je ne ſçais pourquoi il proſcrit la méthode de faire éclore les œufs ſur ſoi, c'eſt la maniere la plus ordinaire, & je crois la plus ſûre, cette chaleur naturelle eſt très-convenable, elle ne peut jamais monter à un degré exceſſif, comme pourroit le faire une chaleur artificielle, elle conduit au même but, & n'eſt ſujette à aucun inconvénient.

Il eſt vrai qu'une perſonne qui auroit beaucoup de graine à faire éclore, ſeroit fort embarraſſée de ſe charger de tous les paquets qui ſeroient néceſſaires pour cela, & qu'en ſe remuant elle agiteroit la graine de façon que les vers éclos ſe mêleroient avec la graine, & auroient peine à gagner les feuilles qu'on auroit placées pour les attirer.

C'eſt pour cela qu'on a cherché d'autres moyens pour les faire éclore, comme de placer la graine ſous une poule qui couve, mais beaucoup ne la ſouffriroient pas, elle pourroit même être ſujette à bien des inconvéniens avec les plus douces couveuſes, ce qui a fait recourir à la chaleur artificielle dont on ſe ſert à préſent.

Je n'ai rien trouvé de plus commode pour faire éclore cette graine que les fours à poulets de M. de Reaumur, avec un thermometre bien réglé, on lui donne tel degré de chaleur qu'on veut, & ces fours peuvent même ſervir à élever les vers juſqu'à la ſeconde ou troiſiéme mue.

On ne peut preſcrire un temps fixe & commun à tous les pays pour faire éclore la graine, il doit ſe régler ſuivant la ſaiſon, & eu égard au temps que les mûriers commencent à pouſſer, on court moins de riſque à retarder qu'à avancer ; le ſeul inconvénient qui ſe trouveroit à retarder, ſeroit que la ſaiſon trop avancée durciroit la feuille, qui ſeroit moins agréable aux vers, & qu'ils mangeroient plus difficilement.

Cet inſecte ne craint pas d'être touché, pourvu qu'on le faſſe doucement & avec attention ; je ne conçois pas comme il peut y avoir des perſonnes aſſez mal entendues pour ſe frotter les mains d'huile ou matieres graſſes & huileuſes, lorſqu'elles veulent les toucher, puiſque ce ſont les poiſons les plus dangereux pour les vers.

On diſtingue facilement le mâle de la femelle des vers à ſoie, lorſqu'ils ſont en cocons, ainſi que le dit l'Auteur, mais ceux qui ſont au fait de ces petits animaux, les diſtinguent auſſi quand ils ſont encore en vers après la troiſiéme mue, en ce que les yeux du mâle ſont beaucoup plus apparents, & qu'il y a une ligne de noir brun qui s'étend d'un œil à l'autre.

Je termine ici mes premieres obſervations, de peur d'être trop long. Je vous en enverrai, Meſſieurs, inceſſamment de nouvelles qui m'ont paru eſſentielles.

De la Rochelle, *le 22 Juin 1768.*

L'eau-de-vie eſt remontée à 130 ℔ ; on eſpere cependant que ſi la vigne a ſouffert, cela eſt peu conſidérable : on en ſera plus certain dans 8 ou 10 jours.

On a commencé à couper les orges, & ſi l'on a du beau temps pendant quinze jours, la récolte du froment ſera très-abondante ; les marais ſallans ont auſſi grand beſoin de ſechereſſe pour ſauner, car les pluies précédentes ſont cauſes qu'ils ſont encore ſous l'eau.